MIEUX COMPRENDRE LES PENSIONS DE REVERSION

Pension de réversion

1. Définition

La **pension de réversion** est une **partie de la retraite qu'une personne décédée versait ou aurait pu toucher**, reversée à son **époux(se) survivant(e)**.
Elle sert à maintenir une partie des revenus du conjoint après un décès.

➡️ Elle concerne les retraites de base et parfois les retraites complémentaires.

---

2. Qui peut en bénéficier ?

Condition principale

Il faut avoir été **marié avec la personne décédée**.

✔️ Mariage : oui
❌ PACS : non
❌ Concubinage : non

➡️ Le divorce **n'empêche pas** d'avoir droit à la réversion.

Si la personne décédée a eu **plusieurs conjoints**, la pension est **partagée entre eux** proportionnellement à la durée des mariages.

---

3. Montant de la pension

Retraite de base

La réversion correspond généralement à :

➡️ **54 % de la retraite de base** du défunt.

Retraites complémentaires

Les règles diffèrent selon les régimes.

Exemple :

- Agirc-Arrco (salariés du privé) : **60 % de la retraite complémentaire**.

---

4. Conditions d'âge

Pour la retraite de base :

➡️ **55 ans minimum**.

Certaines complémentaires permettent une réversion **dès 55 ans ou parfois 60 ans**, selon le régime.

---

5. Condition de ressources

Pour la retraite de base :

La pension de réversion est **soumise à un plafond de ressources**.

En 2024–2025 environ :

- Personne seule : ~ **24 000 € par an**
- Couple : ~ **38 000 € par an**

Si les revenus dépassent ce plafond, la réversion peut être **réduite ou refusée**.

⚠️ Les complémentaires comme **Agirc-Arrco n'imposent pas de condition de ressources**.

---

6. Démarches à faire

La pension **n'est pas automatique**.

Il faut **faire une demande**.

La demande peut se faire sur :

➡️ Assurance retraite
➡️ Info Retraite

Documents souvent demandés :

- acte de décès
- livret de famille
- RIB
- avis d'imposition

---

7. Cas particuliers

Remariage

- Retraite de base : **le remariage ne supprime pas la réversion**.
- Certaines complémentaires peuvent **la supprimer**.

Si le conjoint n'était pas encore retraité

Le survivant peut **quand même demander la réversion** si les conditions sont remplies.

---

8. Petit exemple

Jean touchait **1 600 € de retraite de base**.

Après son décès :

- Pension de réversion pour son épouse
  ➡️ **54 % de 1 600 € = 864 € / mois**

(Sous réserve des conditions de ressources.)

---

9. À retenir (résumé rapide)

✔️ Réservée aux **personnes mariées**
✔️ Environ **54 % de la retraite de base**
✔️ **55 ans minimum**
✔️ **Condition de ressources** pour la retraite de base
✔️ **Demande obligatoire**

💡 Si tu veux, je peux aussi te faire :

- un **mémo encore plus simple (10 lignes)**
- un **schéma clair des régimes de réversion**
- ou **les pièges les plus fréquents que les gens ignorent**.